

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

HAUTES-PYRENEES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE D'AURE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Procuration	Qui ont pris part à la délibération
22	14		14

Date de la convocation : 21/01/23

Date d'affichage : 21/01/23

Séance du 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi 25 janvier à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean PAUCIS.

NOMS	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel		x		
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier		x		
CARRERE Noël		x		
CONSTANTIN Luce	x			
CORTES Agnès		x		
FERRAS Lucien	x			
FERRAS Marie-Christine		x		
FINES Frédéric	x			
FOUGA Sabine			x	
LANTENANT Boris	x			
MOUNIQ Jean			x	
PAUCIS Jean (Président)	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine (<i>secrétaire de séance</i>)	x			
PENEVEYRE Alain	x			
PUYAU Maryse	x			
RICARD Louis	x			
RIVIERE Alain			x	
RIVIERE Patrick	x			
SANTOLARIA Agnès	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa	x			

Délibération n°2023-03

Objet : Approbation du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de la Guinguette de la Base de Loisirs d'Agos

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il est souhaitable de réfléchir à l'exploitation de la Guinguette de la Base de Loisirs d'Agos.

En effet, ce bâtiment a été restauré en 2018 et est équipé afin de proposer une offre de restauration rapide.

RF BAGNERES-DE-BIGORRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/01/2023 065-246500136-20230125-DE_2023_03-DE

La Guinguette fonctionne depuis 3 ans, elle contribue à valoriser et animer La Base de Loisirs d'Agos ; elle est devenue un lieu de convivialité permettant des animations tout en offrant un espace de restauration qualitatif et accessible à tous.

Ce bien n'ayant pas vocation à être conservé pour un usage intercommunal, il est envisagé de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de ce bien.

Monsieur Le Président, rappelle au Comité Syndical qu'un cahier des charges est élaboré par un groupe de travail, composé des élus suivants :

- Louis RICARD, Frédéric FINES, Michel SOLANA, Jean PAUCIS, Maryse BEYRIE.

Ce cahier des charges rappelle les orientations souhaitées par la collectivité, et définit les modalités de présentation des candidatures.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de la Guinguette
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et signer tous documents afférents à la présente opération.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.


Au registre sont les signatures.

Certifié conforme au registre.

Le Président précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président
Jean PAUCIS

La Secrétaire de séance
Marie-Madeleine PEFONTAN


Mairie
33170 VIELLE AURE
Tél. : 05 62 40 01 87



RF BAGNERES-DE-BIGORRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/01/2023 065-246500136-20230125-DE_2023_03-DE